

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du VENDREDI 6 DECEMBRE 2024 A 18H00**

Présents : MM. CONSTANT B., CHARVET C., MOURARET A., RANCHIN C. et Mmes RANCHIN M.-J., CONSTANT M., SANCHEZ M. et GRATADOU E.

Absentes : Mmes MOLLIER C. (pouvoir à Mme CONSTANT Monique) et MONNIER C.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jo RANCHIN

Heure de début : 18h00

Ordre du jour :

### **Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 27 août 2024**

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

### **1/ Location terrain**

Comme vous le savez déjà la Commune loue depuis de nombreuses années la parcelle C1656 située impasse de Coste la Beaume qui sert de parking gratuit pour les Balazucains et les personnes qui travaillent sur la Commune.

Depuis quelques mois Mme Laura MIRABEL est propriétaire de ce terrain, aussi il est nécessaire de signer un nouveau bail de location pour ce terrain nu.

Il s'agit d'un bail de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 dont le loyer annuel s'élève à 2 500 €.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location pour la parcelle C1656 avec Mme Laura MIRABEL pour une durée de 3 ans (renouvelable par tacite reconduction) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec un loyer annuel de 2 500 € payable par virement bancaire et inscrit les crédits nécessaires au budget de la Commune.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

## **2/ Redevance d'occupation du domaine public pour réseaux et ouvrages de communication électroniques**

Comme chaque année, une délibération est nécessaire pour définir le montant annuel de la RODP pour réseaux et ouvrages de communication électroniques due par Orange à la Commune et émettre le titre de recette correspondant.

Pour 2024, les montants au km ou au m<sup>2</sup> sont :

- Aérien :  $40 \times 1.60900 = 64.36$  € le km
- Souterrain :  $30 \times 1.60900 = 48.27$  € le km
- Emprise au sol :  $20 \times 1.60900 = 32.18$  € le m<sup>2</sup>.

Au vu des longueurs et des surfaces sur la commune, on arrive à un total de : 1 100.78 €.

Le Conseil municipal fixe les montants 2024 de la redevance d'occupation du domaine public pour réseaux et ouvrages de communication électroniques comme suit : aérien 64.36 € le km, souterrain : 48.27 € le km et emprise au sol : 32.18 € le m<sup>2</sup>.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

## **3/ Revalorisation extension réseau électrique**

Par délibération du 22 septembre 2023, le conseil municipal a accepté que la Commune prenne en charge les travaux d'extension du réseau électrique pour desservir la maison de Mme GRANIER située sur la parcelle C271 (quartier Serre la Berre). Cette délibération a été votée sur un montant estimatif de travaux du SDE 07 qui était de 5 630.62 €.

Depuis cette date, le SDE 07 a dû modifier le tracé de l'extension de réseau à la suite de refus de conventions de passage sur certaines parcelles.

Le montant de la participation de la Commune s'élève à 7 496.68 €, payable en 3 fois :

- 30 % au démarrage du chantier
- 60 % au PV de réception des travaux
- 10 % lors du décompte général définitif des travaux.

Le Conseil municipal accepte de prendre en charge les travaux d'extension du réseau électrique pour un montant de 7 496.68 € payable en trois fois, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces travaux et inscrit les crédits correspondants au budget de la Commune.

VOTE :

Pour 7

Contre

Abstention 2

#### **4/ Décision modificative BP 2024 de la Commune n°1**

Une décision modificative est nécessaire pour prendre en charge des dépenses non prévues au moment du vote du budget 2024 et anticiper les paiements de factures qui auront lieu début 2025.

À la suite du refus de subvention de la réparation du garde-corps du Pont de la part de l'Etat, le Conseil municipal décide d'affecter les crédits de cette opération sur d'autres opérations d'investissement :

- Opération 50 compte 2152 : - 60 000 € (réparation garde-corps du Pont)
- Opération 17 compte 2188 : + 30 000 € (achat matériels)
- Opération 24 compte 2158 : + 10 000 € (travaux falaises)
- Opération 30 compte 2151 : + 20 000 € (travaux voirie / parkings).

Suite à la réception du décompte général de tout compte pour l'opération « Aménagement de la Traversée » de la part du SDEA qui fait apparaître un restant dû de 5 190.26 € TTC, le Conseil municipal décide de transférer les crédits comme suit :

- Compte 2111 : - 6 000 € (achat terrain)
- Opération 43 compte 2031 : + 6 000 € (traversée du village)

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

#### **5/ Achat de matériel**

Au vu du bilan de la saison 2024 et du vieillissement des horodateurs, il est nécessaire de remplacer les horodateurs existants. Afin que les horodateurs soient plus visibles et pour éviter les temps d'attente pour les usagers, il est envisagé d'acheter 5 nouveaux horodateurs dont un avec paiement par carte bancaire pour le Parking du Treillat.

La proposition de la Société IEM comprend :

- Achat de 5 horodateurs dont un avec CB
- Transport
- Mise en service
- Maintenance

pour un montant global de 25 200 € HT soit 30 240 € TTC.

Le Conseil municipal accepte le devis d'un montant global de 25 200 € HT de la Société IEM pour l'achat et la mise en service de 5 horodateurs, autorise le Maire à signer les documents inhérents à cet achat et inscrit les crédits nécessaires au budget de la Commune.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

## **6/ MNT : avenant au contrat de prévoyance et revalorisation de la participation communale**

La Commune adhère depuis plusieurs années à la convention de participation en prévoyance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche. Monsieur DURAND, Président du CDG 07 informe la Commune d'une augmentation du taux de cotisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 1.36 % à 1.40 %.

Le Conseil municipal doit donc donner son autorisation pour que le Maire puisse signer l'avenant correspondant.

D'autre part, le Conseil municipal avait pris la décision en 2023 de participer à hauteur de 23 € par mois pour un agent à temps complet (montant proratiser pour les agents à temps partiel et temps non complet). Une revalorisation de cette participation peut être adoptée en même temps.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance avec la MNT fixant le taux de cotisation à 1.40 %, fixe la participation de la Commune à 25 € par mois pour un agent à temps complet (montant proratiser pour les agents à temps partiel et temps non complet) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et inscrit les crédits nécessaires au budget de la Commune.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

## **7/ Déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de la Commune (parcelle C1834)**

Par délibération du 19 juin 2024, le Conseil municipal a donné son accord pour un échange de parcelles avec M. et Mme THEVENOT Alain afin de régulariser une situation datant de 1999.

La parcelle C1834 qui doit être échangée avec la parcelle C1832 fait actuellement partie du domaine public communal, elle ne peut donc pas faire l'objet d'un échange ou d'une vente. Il est donc nécessaire de déclasser cette parcelle afin de l'intégrer au domaine privé de la Commune pour pouvoir réaliser l'échange de parcelles.

Le Conseil municipal constate que le déclassement de la parcelle C1834 ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la Rue du Chemin royal, prononce le déclassement du domaine public de la parcelle C1834 et l'intègre au domaine privé communal.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention

## **8/ Divers**

Heure de clôture de la séance : 18h30

Le Maire,

Bernard CONSTANT

La Secrétaire de séance,

Marie-Jo RANCHIN